



COMMUNIQUÉ

Une majorité d'agents de la ville de Fleury-Mérogis ont exprimé à travers leurs représentants syndicaux, lors d'une réunion d'information organisée par l'intersyndicale mardi 28 février 2017 et à travers une pétition en cours de signature leur profond désaccord avec le projet de mise en place du nouveau Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement (RIFSEEP).

Celui-ci propose de supprimer les primes regroupées dans l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) de l'agent à partir du 10^e ou 15^e jour d'arrêt pour toute indisponibilité physique (congés maladie, accident de service, congés de maternité,...) sur une année glissante à partir du 1^{er} arrêt !

Une mesure jugée discriminatoire par les syndicats, il serait plus judicieux de se pencher sur l'amélioration des conditions de travail, sur la reconnaissance et la qualité de vie au travail pour résorber l'absentéisme dont souffre notre collectivité.

En effet, les meilleurs résultats s'obtiennent avec une prise de conscience partagée des causes et des conséquences pour la collectivité, les individus et le collectif de travail, avec une co-définition des mesures et des changements à réaliser ainsi qu'un suivi régulier des progrès.

A travers ce communiqué les organisations syndicales réaffirment leurs principales revendications :

☞ **Demande d'ouverture d'une négociation avec les éléments préparatoires et un cadrage préalable qui aboutira à un accord signé (lettre envoyée le 9 février 2017).**

☞ **La revalorisation et l'équité des primes pour toutes les catégories et filières avec demande d'inscription au budget 2017.**

☞ **Le maintien du niveau de prime actuel, lorsque plus intéressant.**

☞ **Aucune baisse du régime indemnitaire lié à des changements de fonctions non choisis par l'agent (réorganisation de service, suppression de poste, mutation imposée ...).**

☞ **Aucune suppression du régime indemnitaire en cas d'indisponibilité physique, quelque soit la nature de l'absence.**

☞ **Une vraie réflexion sur les conditions de travail, la qualité de vie au travail et la résorption des emplois précaires.**

Nous demandons une audience à Monsieur le Maire et la participation à un Bureau Municipal sur ces questions.